

Les entreprises, acteurs de la biodiversité

Par Claire TUTENUIT*

La plupart des activités économiques ont pour objet de rendre des services à la place de ceux fournis autrefois par la nature, mais en quantité trop limitée ou au prix de trop d'efforts pour satisfaire toute l'humanité : ainsi, la construction de bâtiments a remplacé les grottes et les huttes de branchages, l'agriculture s'est substituée à la cueillette et à la chasse, l'automobile au cheval, les produits chimiques aux colles, aux colorants, aux médicaments, aux textiles ou aux cosmétiques naturels... L'industrie, par essence, recherche et développe des systèmes productifs et efficaces, prévisibles, faciles à reproduire si leur environnement est assez stable. N'y a-t-il pas là une antinomie naturelle entre biodiversité et entreprise ? C'est le paradoxe qu'explore cet article.

Avant l'ère industrielle, certains estiment que les activités humaines ont été tout d'abord plutôt favorables à la biodiversité : obtention de nouvelles variétés, ouverture des paysages (remplacement de forêts par des espaces agricoles ouverts ou par des prairies), découpage d'espaces propice à l'apparition d'écosystèmes plus diversifiés... La vision d'une nature au service de l'humanité ou simplement d'une priorité de l'humanité sur les autres espèces a conduit à certaines destructions massives ou à certaines surexploitations : les loups et les ours ont disparu d'Europe occidentale,

l'esturgeon ne fraie plus dans les rivières de France et les bisons ne peuplent plus les plaines américaines, des forêts ont été converties en terres agricoles.

Les débats sur les impacts ou les risques que font peser les activités humaines sur certains espaces et sur certaines espèces vulnérables se sont intensifiés avec le développement industriel des XIX^e et XX^e siècles, ce qui a conduit les entreprises à devoir prendre garde aux espaces naturels et aux espèces directement affectés par leurs activités. La loi française de 1976 sur l'environnement a exigé la prise en



© Société Forestière de la Caisse des Dépôts

compte, dans tout projet d'aménagement, des impacts des activités projetées sur l'environnement. Le régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement en a fait de même pour ce qui concerne les risques industriels. Certaines entreprises ont su transformer ces nouvelles contraintes en opportunités – c'est ce que nous verrons dans la première partie de cet article.

De plus, depuis une dizaine d'années, un changement d'attitude s'est fait jour avec la prise de conscience de ce que les scientifiques appellent « la sixième grande extinction ». La prise en compte de la biodiversité consiste aujourd'hui à envisager l'ensemble des relations de l'entreprise avec la nature, qu'elles concernent l'usage de ressources naturelles ou les impacts, qu'elles soient directes ou indirectes, et à rechercher les moyens de rendre compatible la poursuite du développement de l'entreprise avec le bon fonctionnement des écosystèmes. La seconde partie sera consacrée à la description de cet effort.

Une troisième partie évoquera les limites et les difficultés que rencontre cet effort, celles-ci ouvrant de nouvelles voies de réflexion et d'expérimentation pour les entreprises et leurs parties prenantes.

Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous présenterons les méthodes et les outils de travail mis en œuvre par les entreprises avec leurs parties prenantes.

De la contrainte au projet créateur de valeur : une diversité d'attitudes

Depuis la prise de conscience intervenue dans les années 1970 jusqu'à l'apparition du terme *biodiversité* en 1992, la

question des risques que font peser les entreprises sur la nature a d'abord été gérée selon deux principes :

- ✓ a) le principe du pollueur-payeur, qui met à la charge de l'entreprise (ou plus généralement de l'acteur concerné) le coût de la réparation des impacts de son activité ; ce coût est parfois fixé de façon forfaitaire, par exemple lorsqu'il s'agit d'une taxe fondée sur ce principe. Le principe peut aussi être étendu à des impacts moins directs ;
- ✓ b) le principe « éviter, réduire, compenser » les atteintes aux milieux naturels, qui prend acte de la difficulté de reconstituer un écosystème naturel et qui postule qu'il faut avant tout éviter de le détruire ou de réduire au maximum l'impact de l'activité sur lui ; la réparation est la meilleure façon de réduire l'atteinte environnementale *a posteriori* et la compensation s'impose lorsque l'atteinte est irréversible (que ce soit connu *a priori* ou que cela apparaisse *a posteriori*).

Ces deux principes permettent une traduction économique des impacts sur la nature à partir des coûts de réparation ou de prévention. En permettant d'intégrer ceux-ci au raisonnement économique des entreprises, ces deux principes ont contribué pour beaucoup à l'amélioration des pratiques. Certaines entreprises ont commencé à construire des stratégies sur la réduction des impacts sur l'environnement, qu'il s'agisse des leurs ou de ceux de leurs clients. Le développement des métiers liés au traitement des effluents de toutes origines ou à la prévention des risques est la conséquence directe de la mise en œuvre de ces deux principes et de la logique économique selon laquelle « il vaut mieux prévenir que guérir ».



Fauche tardive réalisée par un robot.

© Séché Environnement

Fortes de leur expérience en la matière, certaines entreprises dont ce n'était pas *a priori* le métier ont développé une véritable expertise sur la nature. Ainsi, les carriers, à l'instar de Lafarge ou de Calcia, anticipent l'exigence de réparation et développent des pratiques d'exploitation qui préservent les espèces présentes sur leurs sites, parfois en les déplaçant, et en laissant en fin d'exploitation des sites réaménagés dont la richesse initiale a été mise en valeur, voire parfois accrue : îlots au milieu des plans d'eau protégeant la nidification, installation d'espèces caractéristiques de certains milieux... L'expertise en matière de biodiversité est devenue un atout stratégique réel dans ce secteur, à la fois parce que la qualité du réaménagement est un facteur d'acceptabilité par la population, mais aussi parce que l'ouverture de carrières apparaît parfois comme un moyen d'amélioration à terme de la biodiversité. Une question nouvelle se pose aujourd'hui : celle du devenir des sites après la fin de leur réaménagement, lorsque les carriers ne sont plus là pour protéger le réaménagement une fois celui-ci achevé.

L'article de Jean-François Lesigne (de RTE), dans ce numéro de *Responsabilité & Environnement*, qui porte sur les infrastructures linéaires, fournit d'autres exemples de ce déplacement de la relation entre l'entreprise et la nature, une relation qui est passée du progrès sous contrainte à la création d'opportunités.

Plus généralement, et en prolongeant ces exemples, chacun des cinq mécanismes d'érosion de la biodiversité peut donner lieu à des activités de substitution, de compensation ou de remédiation, qui sont autant d'opportunités économiques dès lors qu'un financement peut être trouvé :

- ✓ a) **l'artificialisation des surfaces** : les techniques évoquées ci-dessus, qui visent à la réintroduction de la nature dans des surfaces artificialisées, sont des activités aujourd'hui créatrices de valeur – parfois monétaire, si l'on pense aux métiers du génie écologique, aux gestionnaires d'espaces verts urbains écologiques ou aux écologues d'entreprise. Toutefois, autant l'activité directe de l'entreprise peut être gérée, autant ses impacts indirects (construction sur des terrains avoisnants) restent hors du champ ;
- ✓ b) **la pollution** : les activités permettant d'éviter, de substituer, de réduire puis, *in fine*, de traiter les pollutions sont nombreuses : la recherche par les entreprises chimiques de substituts aux produits les plus polluants est un des axes porteurs de leurs stratégies ; les nouvelles méthodes agricoles, l'agriculture raisonnée et *a fortiori* l'agriculture biologique proposent aujourd'hui de nouveaux modèles qui limitent les intrants polluants sans compromettre la valeur de la production, tout en préservant les qualités des sols et en réduisant les coûts ; de nombreuses entreprises ont assis leur modèle économique sur les activités de dépollution des sols, des eaux ou des fumées.
- ✓ c) **la surexploitation des ressources naturelles** : celle-ci entraîne des contraintes (restriction des volumes autorisés), mais elle stimule aussi la recherche de solutions de substitution artificielles permettant de

fournir le même service que les milieux naturels : ainsi, par exemple, la limitation forcée des pêches industrielles de morues ou de saumons sauvages a conduit à développer l'élevage de poissons. De nombreuses entreprises sont impliquées dans ces activités de substitution, cela d'autant plus que la surexploitation se déplace et que les substituts eux-mêmes doivent être renouvelés : le meilleur exemple est là encore l'élevage de poissons qui conduit aujourd'hui à une surpêche des bancs de petits poissons destinés à alimenter les poissons d'élevage ; pour éviter cette nouvelle surexploitation, les élevages recherchent aujourd'hui des cultures végétales nouvelles qui permettraient de remplacer anchois et sardines dans l'alimentation des saumons.

- ✓ d) **les espèces invasives** : cette cause d'érosion de la diversité est particulièrement difficile à éviter, mais certaines pratiques commencent à se généraliser (voire à devenir obligatoires), comme l'interdiction de déverser les eaux de ballast des navires, l'interdiction d'introduire de nouvelles espèces d'un pays à l'autre ; la réparation, sous la forme, par exemple, de l'arrachage de certaines plantes ou de l'élimination de certaines espèces invasives, est grosse consommatrice de ressources ; elle est donc très coûteuse. C'est là un domaine où la prévention semblerait économiquement avantageuse, mais celle-ci s'avère difficile ;
- ✓ e) **le changement climatique** : la contribution possible des infrastructures linéaires (à travers la gestion des emprises dans le cadre de la Trame verte et bleue) à l'adaptation de la végétation au réchauffement climatique en cours est évoquée par ailleurs. De nombreuses entreprises ont défini des stratégies pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou pour réduire leur vulnérabilité.

Ces exemples montrent que les entreprises ont un rôle important à jouer dans le ralentissement de l'érosion de la biodiversité. Ils montrent aussi la **diversité des postures des entreprises quant à leurs relations directes avec les écosystèmes et les services écosystémiques**. Le principal enjeu est la compréhension de ces interactions par tous. Comme le dit le directeur du développement durable d'une entreprise : « Notre politique biodiversité ? Elle consiste à en parler en interne, à chaque occasion ».

Vers une intégration de la biodiversité dans les modèles économiques ?

Au-delà de cet apprentissage collectif, il peut paraître tentant de rechercher une intégration plus systématique de la biodiversité dans les stratégies des entreprises. Dans ce but, de nombreuses tentatives ont été faites pour donner une valeur économique à la biodiversité, de façon à orienter les modèles économiques des entreprises en tenant compte d'options favorables à la biodiversité. Les articles de Xavier Bonnet et Jean-Philippe Lafontaine, dans ce numéro de *Responsabilité & Environnement*, en témoignent.

Une publication d'EpE en 2009, intitulée *Biodiversité : Quelles valeurs pour quelles décisions ?*, propose d'approcher la valeur d'un écosystème au moyen de deux éléments : la **valeur des services rendus** par cet écosystème, et sa **valeur d'existence**, qui est un concept plus complexe recouvrant soit la valeur qu'il faudrait dépenser pour le préserver ou le reconstituer, soit sa valeur potentielle (de rareté, d'assurance, voire affective) aux yeux de tous les acteurs actuels et de ceux des générations futures. Les spécialistes du monde de l'assurance, tels ceux d'AXA ou de Marsh, travaillent depuis longtemps à appréhender cette valeur d'existence. Ces concepts sont encore en phase de définition : une base de données internationale, EVRI (<https://www.evri.ca/Global/Splash.aspx>), qui rassemble de nombreux exemples de situations où des études de valorisation ont été réalisées, vient tout juste de voir le jour.

Pour aider les entreprises à évaluer les services rendus par les écosystèmes et approcher leur valeur, le *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)* a publié deux outils :

- ✓ l'*Ecosystems Services Review (ESR)* – qu'EpE a traduit en français par : *Evaluation des Services Rendus par les Ecosystèmes*,
- ✓ le *Corporate Ecosystem Valuation (CEV)* pour valoriser leurs interactions, vulnérabilités ou impacts avec les écosystèmes. Une entreprise peut ainsi intégrer la biodiversité dans sa stratégie en recensant l'ensemble de ses impacts et de ses dépendances.

L'analyse de l'ESR se fait en plusieurs étapes :

- ✓ a) Recensement des écosystèmes dont l'entreprise utilise les services ou qu'elle influence (dans un sens ou

dans l'autre), ainsi que des services fournis ou concernés ;

- ✓ b) Analyse de l'état de ces écosystèmes et des services qu'ils fournissent, ainsi que du sens des évolutions ;
- ✓ c) Analyse du risque, pour l'entreprise, lié à l'évolution de ces services et écosystèmes, et identification des opportunités potentielles ;
- ✓ d) Définition des priorités d'action de l'entreprise pour limiter les risques ou développer les opportunités.

Ce repérage méthodique des interactions avec les écosystèmes permet ensuite de passer, sur un périmètre identifié comme critique, à la valorisation selon la méthode du CEV, qui permet de comparer entre elles différentes solutions : si un service écosystémique est moins onéreux qu'un service produit par l'entreprise, celle-ci a tout intérêt à y avoir recours de la façon la plus durable possible. Le secteur de l'eau en fournit des exemples parlants : la bonne gestion des périmètres de protection autour des captages naturels et des forages par Veolia-Environnement ou par Suez-Environnement permet de limiter et de rendre moins coûteux les traitements de potabilisation de l'eau. À l'inverse, la prospection de substances médicamenteuses naturelles (bio-prospection) est de moins en moins souvent rentable, par comparaison avec la mise au point de molécules de synthèse.

Du côté des vulnérabilités, le refroidissement des installations industrielles fournit un exemple éclairant : l'utilisation de l'eau d'une rivière pour refroidir une centrale électrique dépend du bon fonctionnement de cette rivière : la production suit le débit de la rivière ; alternativement, si l'eau rejetée est trop chaude, elle dégrade l'écosystème en



© Sèché Environnement

Installation pour le captage du biogaz.

aval, et cela entraîne des mesures de réparation. Dans les deux cas, l'entreprise a donc intérêt à intégrer le service écosystémique de refroidissement assuré par la rivière dans ses calculs économiques.

Un autre exemple illustre cet intérêt : des entreprises telles que Solvay utilisent de plus en plus l'épuration assurée par des roseaux ou d'autres plantes dans un bassin isolé des nappes phréatiques, en complément du traitement traditionnel des eaux industrielles usées avant leur rejet dans l'environnement. Cela permet d'éviter l'émission de polluants, certes en quantité très faible, et donc autorisée, mais qui pourraient s'accumuler en aval. Pour un coût limité, cette technique s'avère donc fournir un service de dépollution plus efficace, tout en créant des espaces de biodiversité (tels que ces bassins d'épuration végétalisés).

Les limites de ce modèle se trouvent bien entendu dans la disponibilité d'écosystèmes adéquats pour ces usages, dans l'existence de terrains disponibles et, *in fine*, dans le risque d'une surexploitation des écosystèmes locaux.

Ces expériences laissent penser que, si la méthodologie est généralisable, les évaluations sont conduites avec l'inévitable subjectivité des acteurs qui y participent, et les valeurs attribuées à la biodiversité restent par conséquent contingentes. Les négociations d'accès et de partage des avantages créés par la bio-prospection sont là pour en témoigner : les valeurs revenant aux populations locales sont négociées au cas par cas, en fonction des alternatives artificielles possibles, des perspectives d'usage, de la rareté des espèces et de la sensibilité des populations qui les connaissent, ainsi que de celle des Etats concernés.

Ce caractère local, subjectif et conjoncturel des valeurs des écosystèmes et des services qu'ils rendent constitue souvent un frein pour les entreprises, qui préfèrent des modèles reproductibles et d'une efficacité mesurable. Les années à venir devraient néanmoins permettre d'accumuler des cas pratiques, des évaluations et des modèles de gestion dans différentes situations économiques, créant ainsi progressivement des référentiels. Mais, d'une manière générale, la biodiversité impose le sur-mesure, le local, et une forte intégration avec le milieu.

Limites des modèles économiques de la biodiversité et pistes de travail

Au-delà même de ces difficultés d'évaluation de la biodiversité et des services qu'elle rend, les questions en suspens restent encore nombreuses sur l'intégration de la biodiversité dans les modèles économiques des entreprises et dans leurs actions, car de nombreuses situations d'interactions entre entreprises et biodiversité s'intègrent difficilement dans les logiques décrites plus haut.

Les menaces collectives pesant sur la biodiversité

Lorsque la menace sur la biodiversité provient d'un comportement collectif et non de celui d'un acteur isolé, la solution repose elle aussi sur une organisation collective ; elle est donc plus complexe.

Ainsi, la gestion durable des forêts a donné lieu à des labels certifiés par des tiers (PEFC, FSC) ; pour que ces labels perdurent, il faut qu'un prix de vente du bois plus élevé compense le coût de la certification et la productivité amoindrie de la forêt gérée durablement (une proportion de la forêt est laissée à l'état naturel, avec toute sa richesse de biodiversité, les coupes épargnent certains arbres ; de ce fait, la productivité à l'hectare est inférieure – des entreprises comme Vallourec, Michelin ou ArcelorMittal ont constaté ce surcoût, certes modeste, mais bien réel, de l'exploitation durable). Ce système fonctionne donc si la chaîne aval et les consommateurs sont suffisamment conscients du problème de l'érosion de la biodiversité pour accepter de supporter ce surcoût.

À l'inverse, dans le cas de la pêche, la gestion par le seul marché n'est pas durable, puisque chacun aurait intérêt à prélever le plus possible sur une ressource collective ; la collectivité des exploitants doit au contraire accepter des règles de gestion collective de l'ensemble de la ressource. Les travaux d'Elinor Ostrom (1) ont montré qu'une autogestion par les producteurs est possible dans des communautés restreintes, solidaires et confiantes. Dans le cas le plus général où la profession est très nombreuse et diffuse, la puissance publique a dû intervenir là où elle le pouvait en fixant et en faisant respecter des quotas, comme le font l'Europe et les Etats-Unis dans leurs eaux territoriales. La Conférence de Rio 2012 a progressé sur le sujet.

Les modèles de gouvernance d'une ressource collective apparaissent comme un complément essentiel à la logique de valorisation : il y a là un champ d'études important.

Les effets multifactoriels

Certains de ces effets sont encore en cours d'identification et d'étude par les scientifiques. Difficiles à repérer par les entreprises dans leurs études propres, ils sont très complexes à gérer, car cela supposerait de décider de priorités entre les activités d'entreprises différentes. La difficulté d'attribuer à une entreprise donnée la responsabilité de l'atteinte à la biodiversité limite évidemment l'application du principe pollueur-payeur, dont on a vu ci-dessus l'efficacité. L'article de Philippe Lecompte sur les abeilles, dans ce numéro de *Responsabilité & Environnement*, illustre pleinement cette difficulté.

La définition des périmètres pertinents

La question des limites du périmètre à utiliser pour évaluer les impacts sur la biodiversité se pose aussi aux entreprises, dès lors que les impacts de leurs activités sont souvent indirects (par exemple, ils peuvent être causés par leurs fournisseurs ou leurs clients).

L'industrie s'efforce de produire de façon efficace, donc avec le meilleur rendement possible des intrants, ce qui suppose une optimisation de leur utilisation. Cette optimisation étant complexe à réaliser, moins elle change, plus l'entreprise est efficace. La fabrication industrielle de frites, par exemple, est un processus complexe : une fois réglée la

combinaison d'une certaine variété de pommes de terre, sa taille, sa consistance, son épaisseur de peau, une certaine huile, une certaine taille de morceaux permettant d'optimiser les conditions de cuisson, la recette ne fonctionne à la satisfaction du consommateur que si l'entreprise utilise des intrants de qualité stable. Le consommateur est d'autant plus satisfait que le goût du produit est prévisible. Le souci industriel de maximiser le marché à moindre coût impose donc une réduction de la diversité des intrants. Une variété de pomme de terre a donc surclassé les autres parce qu'elle donne de meilleures frites. Le sachant, les agriculteurs ont utilisé des intrants pour pouvoir la cultiver sous tous les climats et dans tous les terrains, faisant disparaître les variétés adaptées aux écosystèmes locaux. Ces mécanismes laissent penser que, hors activité compensatrice, le développement de l'industrie est en lui-même contraire à celui de la diversité des espèces, en raison de la standardisation qu'il implique.

L'inégalité croissante entre les espèces est-elle durable, certaines d'entre elles prospérant ou proliférant grâce à l'homme (certaines variétés de poulet, de blé, de maïs, parmi les quelque 1 000 espèces les plus cultivées, et l'humanité elle-même), d'autres ne survivant que grâce aux efforts humains (pandas, baleines, loups et ours d'Europe,...) et d'autres, enfin, disparaissant purement et simplement ? Comment améliorer la résilience de cet ensemble ?

Comment, surtout, mesurer et gérer l'influence d'une entreprise sur cette évolution collective ?

Existe-t-il une demande du marché pour une biodiversité accrue ?

Paradoxe, à l'aval : après une phase où le consommateur a voulu une qualité et un goût prédictibles, nous assistons aujourd'hui à une demande croissante de diversité. Il suffit pour s'en convaincre de visiter les supermarchés, où plus de 60 000 références ont remplacé les 1 000 références au plus des épiciers d'antan et où les mélanges (pommes-cassis, mélanges de céréales, pizza aux multiples fromages,...) témoignent de ce que la diversité est un profond besoin de l'homme. Peut-on dire, là encore, que l'activité humaine de conception et de *marketing* de ces produits nouveaux a remplacé le service écosystémique que fournissait autrefois gratuitement la diversité des espèces disponibles à un moment donné en un lieu donné ? Le besoin de changement des consommateurs était alors satisfait, car les fraises n'étaient disponibles qu'en été, et leur goût était fortement dépendant de leur variété et de leur terrain de culture ; aujourd'hui, ce besoin de changement est artificiellement satisfait par leur mélange à d'autres saveurs et consistances : un service industriel s'est donc substitué à un service écosystémique de fourniture de diversité.

L'attention aujourd'hui prêtée à la biodiversité commence peut-être à renverser ce paradigme. La grande distribution propose aujourd'hui plus de produits locaux, et l'on pourrait peut-être voir revivre davantage de variétés : au-delà des conservatoires de graines et des zoos, la désignation de l'année 2013 en tant qu'« Année internationale du qui-

noa » par les Nations Unies, est-elle un signe que les consommateurs vont valoriser une plus grande diversité d'espèces végétales ? Ce serait sans nul doute un signe positif pour la biodiversité ! En revanche, le succès du quinoa est tel que l'accélération de sa culture est déjà en train de poser question au regard de ses impacts sur la biodiversité (2).

Les échelles de temps

Une difficulté particulière pour l'intégration de la biodiversité dans les modèles économiques des entreprises vient enfin des échelles de temps : le temps des entreprises est souvent relativement court, alors que les évolutions de la biodiversité ne sont perceptibles que sur plusieurs décennies ; les indicateurs de dynamique de telle ou telle espèce ou de tel ou tel écosystème n'ont souvent de sens que sur une telle période. Inversement, l'effondrement de certaines espèces en raison de leur surpêche est plus rapide que le temps nécessaire à la prise de décision politique, lorsqu'il s'agit d'organiser la reconversion de centaines d'entreprises ou de modifier des pratiques culturelles multiséculaires, telle l'alimentation.

Comment des valeurs peuvent-elles représenter ces décalages ? Comment peut-on fixer et faire évoluer des valeurs qui soient suffisamment lisibles et stables pour que les entreprises puissent y appuyer leurs décisions d'investissement ou d'opérations ? Le problème, déjà difficile pour ce qui concerne le changement climatique, est encore plus complexe en matière de biodiversité.

La biodiversité, assurance-vie de l'humanité ?

Une des pistes de travail pour approcher la valeur de la biodiversité pour l'humanité consiste à tenter l'approche assurantielle : la biodiversité est, selon certains scientifiques, « l'assurance-vie » des espèces : en cas de menace générale sur une espèce, la diversité biologique accroît la résistance collective à cette menace. Certaines activités économiques peuvent découler de cette approche, telles que les tentatives de création de banques de semences. Leur faisabilité technique reste à confirmer à long terme, mais elle sera la condition de leur financement.

Les modes de travail : acteurs, coopérations, outils

Ayant pris conscience de ces enjeux et de la nécessité d'agir pour y faire face, les entreprises (en particulier celles qui sont membres de l'association EpE – Entreprises pour l'Environnement) ont commencé à s'organiser pour le faire de la façon la plus efficace possible. Surtout, elles font appel aux initiatives nombreuses et diverses d'autres acteurs, ainsi qu'à leur expertise, au fur et à mesure que celle-ci devient disponible.

Les salariés : le premier cercle de ces acteurs est le personnel des entreprises. Renforcer leur connaissance des milieux, des espaces sensibles et des espèces ainsi que de leurs interactions complexes est un préalable indispensable

Entreprises pour l'Environnement (EpE) rassemble une quarantaine de grandes entreprises qui partagent une vision de l'environnement comme source de progrès et d'opportunités, et qui travaillent ensemble à mieux le prendre en compte dans leurs stratégies et leur gestion. Parmi les groupes de travail d'EpE, la Commission Biodiversité est présidée par Daniel Baumgarten (Séché-Environnement).

Membres d'EpE : Air France – Air Liquide – ArcelorMittal France – Axa – BASF-France – Bayer-France – BeCitizen – BNP Paribas – Caisse des Dépôts – Calcia – Coca-Cola Entreprises – Deloitte France – EADS – Economie d'Energie – EDF – ERM France – GDF Suez – Lafarge – La Poste – Marsh – Michelin – Mobivia – Primagaz – PSA – Renault – Rexel – RTE – Saint-Gobain – Sanofi – Schneider-Electric – Séché Environnement – Sequana – SIA Conseil – SNCF – Société Générale – Solvay – Suez-Environnement – Total – Vallourec – Veolia Environnement – Vesuvius – Vinci.

Pour plus d'informations, voir : www.epe-asso.org

à la prise de décision. Plusieurs entreprises ont ainsi depuis plusieurs années construit une expertise interne avec des écologues et des biologistes, afin d'étudier comment réduire leurs impacts ou développer des opportunités (par exemple, le groupe EDF en matière d'écologie des systèmes aquatiques).

Au-delà de cette expertise pointue, plusieurs entreprises (telles que Séché-Environnement ou Veolia-Environnement) ont constaté que le thème de la biodiversité était porteur de sens et mobilisateur pour leurs salariés, et que cela pouvait générer des projets fédérateurs pour l'entreprise ; le déve-

loppement d'une démarche biodiversité sur un site a d'ailleurs favorisé l'appropriation de l'outil de travail par les salariés.

Les approches collectives : Les entreprises ont aussi appris à mutualiser leurs expertises, notamment dans des approches sectorielles où la demande sociétale et les préoccupations des entreprises sont assez voisines. Le Club des infrastructures linéaires en est un exemple, au même titre que les travaux de l'Union nationale des producteurs de granulats sur la prise en compte de la biodiversité dans leurs exploitations. La construction à venir de la Trame verte et



RAPPORT ANNUEL
Responsabilité sociétale

2011

Séché
environnement
Séché global solutions

bleue sera un moyen de multiplier ces axes de coopération entre acteurs.

Le travail au sein d'EpE relève de cette recherche d'efficacité grâce à la mutualisation des compétences et des expériences.

Les scientifiques : L'appui sur la communauté scientifique externe, nationale et internationale, est indispensable à cette construction d'expertise ; il se concrétise par des travaux communs ou des travaux de recherche cofinancés portant sur des sujets définis en commun. La création par plusieurs entreprises (Eiffage, Total, Veolia, Vinci) de chaires dans des universités montre que cette relation avec la recherche est de plus en plus solide et appréciée.

Les parties prenantes : Enfin, le dialogue avec le reste de la société, les décideurs politiques, les associations locales ou celles représentant les intérêts des différentes composantes de la biodiversité, est aussi un facteur d'enrichissement de ces approches d'entreprises. C'est à travers ces dialogues que se réalise le processus d'apprentissage collectif et la construction de savoirs sur les interactions et les évolutions. La thématique de la biodiversité a ainsi permis à Veolia d'inscrire certains de ses sites dans les territoires par la connexion naturelle des écosystèmes, mais aussi par leur intégration dans des réseaux sociétaux locaux construits. L'implication exigeante des associations enrichit et crédibilise les résultats des actions menées avec elles. La biodiversité est un thème croissant de mécénat environnemental : Total a dédié les missions de sa fondation d'entreprise à la biodiversité dès 1992 ; les fondations créées par Air Liquide, Veolia, EDF et d'autres entreprises sont aujourd'hui engagées dans ce domaine.

La mesure et les indicateurs, des outils indispensables

Quels que soient le thème et le mode de travail de l'entreprise, une étape du travail est l'identification d'indicateurs pertinents permettant de juger de son efficacité, à l'image de SITA France, filiale de Suez Environnement, qui a conçu avec le Muséum national d'Histoire naturelle un indicateur de qualité écologique de ses centres de stockage des déchets. À partir de là, l'entreprise sélectionne avec ses interlocuteurs et partenaires quelques thèmes de travail prioritaires pour lesquels elle utilise les indicateurs retenus pour mesurer ses progrès.

L'expérience acquise par les membres d'EpE sur ces indicateurs en confirme le caractère local et relatif : selon les activités et les lieux, les indicateurs sont plus ou moins composites, plus ou moins détaillés, mais rarement consolidables. Les référentiels de la notation extra-financière sont encore balbutiants en ce qui concerne la mesure et le *reporting* en matière de biodiversité. Pour les émissions de gaz à effet de serre, il a fallu plusieurs années pour que ces indicateurs convergent et permettent de comparer les démarches des uns et des autres, même au sein d'un secteur donné, puis de fonder des mécanismes économiques solides. Le champ de la biodiversité est beaucoup plus complexe et moins facilement quantifiable que celui du changement cli-

matique, il n'est même pas certain que l'identification d'indicateurs universels communs à toutes les entreprises soit pertinente. C'est là un champ de travail actuel et riche, qui est ouvert au niveau international entre les entreprises et leurs parties prenantes.

Valoriser le capital naturel ?

Au terme de ce tour d'horizon, la relation des entreprises à la biodiversité apparaît non seulement foisonnante et diverse, mais surtout évolutive et dynamique :

- ✓ Comme l'ensemble de la société, les entreprises, et notamment les membres d'EpE, sont de plus en plus sensibles à la thématique de la biodiversité ; elles anticipent l'apparition de nouvelles contraintes physiques et institutionnelles, et cherchent à les transformer en opportunités. Cette sensibilité n'est plus limitée aux seules entreprises ayant des relations directes avec la biodiversité ;
- ✓ La valorisation économique des impacts et dépendances par des outils (tels que les indicateurs, l'ESR et le CEV) leur permet de mieux prendre en compte la biodiversité, mais celle-ci reste encore débattue et limitée à des cas particuliers ;
- ✓ Sur ce sujet, les entreprises ont compris l'intérêt de coopérer avec de nombreux autres acteurs, et notamment avec la communauté scientifique et les associations de protection de l'environnement ;
- ✓ Lorsque les causes de la perte de biodiversité sont collectives, multifactorielles ou indirectes, la gouvernance prend toute son importance et, sauf exception, les entreprises ne peuvent l'organiser seules.

Les entreprises reflètent les valeurs de la société. Selon la valeur attribuée par leurs clients, leurs actionnaires et leurs parties prenantes à la préservation de la biodiversité, elles font de celle-ci un axe plus ou moins important de leurs stratégies. Celles qui anticipent ce mouvement en tireront plus de bénéfices que les autres, mais c'est aussi pour elles un choix risqué que d'investir sans savoir si la valeur attribuée à la biodiversité sera un jour reconnue et donc, si l'investissement pourra être rentabilisé.

Dans un tel contexte, le concept de capital naturel proposé dans ce numéro par Bernard Chevassus-au-Louis pourrait être un puissant stimulant. Il permettrait de mettre en évidence aux yeux du monde financier et des autres parties prenantes les actions menées en faveur de la biodiversité et de mieux intégrer la biodiversité dans la logique habituelle de fonctionnement des entreprises.

Notes

* Délégué général d'Entreprises pour l'Environnement (EpE).

(1) *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990.

(2) Voir : http://www.novethic.fr/novethic/ecologie,rio___agriculture,les_producteurs_boliviens_bientot_victimes_succes_quinoa,137993.jsp?utm

_source=newsletter&tutm_medium=Email&tutm_content=novethicInfo&tnewsletter=ok

Bibliographie

Rapport du Conseil d'Analyse Stratégique sur la valeur de la biodiversité : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110077912/>

WBCSD, Ecosystems Services Review: <http://www.wbcsd.org/Plugins/DocSearch/details.asp?DocTypeId=25&ObjectId=Mjg5NjQ>

WBCSD, CEV (version française en cours) <http://www.wbcsd.org/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?type=p&MenuId=MTC3Ng&doOpen=1&ClickMenu=LeftMenu>

EpE, *Biodiversité : quelles valeurs, pour quelles décisions ?*, http://www.epe-asso.org/index.php?part=publi&id_rap=101

Carrières, biodiversité et fonctionnement des hydrosystèmes, éditions Buchet-Chastel, à l'initiative de l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), sous la direction de Jean-Claude Lefeuvre.

Les carrières, une opportunité pour la biodiversité, UNPG.